

# LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?

## C'EST POSSIBLE AVEC MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION !

Le compte personnel de formation permet aux salariés et demandeurs d'emploi de se former efficacement et d'être acteurs de leurs parcours professionnels.

Vous aussi, activez votre compte et découvrez vos nouveaux droits sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

